

Etats généraux de la formation continue

organisé par la CRFC en septembre 2010 à l'ECAL (Lausanne)

ATELIER 5 :

La formation continue au service de l'insertion sociale et professionnelle

Document* de préparation à cet atelier, proposant quelques réflexions sur ce thème permettant de nourrir la discussion

* document établi à partir du manifeste de la CR-FBA, Coordination romande pour la formation de base, réseau d'institutions de formations implantées dans divers cantons romands et partenaires de la FSEA

Préambule

- Le titre de l'atelier pourrait concerner l'ensemble des formations qui facilitent l'insertion sociale et professionnelle. Compte tenu de la teneur des autres ateliers, nous limiterons la réflexion aux seules formations dites de base (appelées par le secteur professionnel de préformation)
- La formation de base facilite l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires pour permettre citoyenneté et employabilité. L'UNESCO, l'UE ou l'OFPT parlent dans ce cas de compétences clés. La dénomination de ces compétences peut varier, elles comportent toujours les capacités à écouter, parler, lire et écrire, calculer, maîtriser les technologies de l'information et souvent apprendre à apprendre, identifier et comprendre les compétences sociales, culturelles et civiques du lieu de résidence. Le domaine de la formation au développement personnel ne peut être retenu dans ce cadre.
- Les publics concernés par cette formation de base, le plus souvent précarisés socialement et économiquement, ne constituent pas, pour autant, un ensemble homogène. On citera notamment les personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées, ou encore les jeunes adultes qui présentent de graves lacunes dans ces connaissances de base en raison d'une scolarité non achevée ou de différences culturelles et linguistiques trop grandes.

Questions à traiter par les divers ateliers : Problèmes et recommandations liés au financement, à l'accessibilité, à la qualité et à la reconnaissance de ces formations.

1.- Problèmes et recommandations liés à l'accessibilité à la formation de base

Problèmes :

L'accessibilité dépend de conditions objectives: temps-horaires, accessibilité géographique, offres à disposition, coûts abordables, critères d'admission, solutions de garde des enfants, moyens de transport, etc. Mais dépend aussi de conditions subjectives: mise en confiance, accueil et accompagnement, compatibilité culturelle, etc. Cette accessibilité, particulièrement délicate pour ce type de public, peut être facilitée par les recommandations qui suivent :

Recommandations :

1.1 - Attribution d'un droit à la formation tout au long de la vie, pour tous. Ce droit peut se décliner de manière plus ou moins audacieuse. Au minimum il s'agit d'un principe utile pour légitimer diverses mesures : congés-formation payés, chèques-formations,... Au mieux, il s'agit de l'attribution à chacun d'un capital-formation, égal pour tous, utilisable en tout temps, sous forme de financements des formations suivies et de congés-formation payés.

1.2 - Répartition géographique équitable et pluralité des horaires de l'offre de formation de base. Une telle répartition suppose une la présence d'une offre dans les différents centres urbains et d'une offre diversifiée. Une attention doit être portée à des moyens de transport adéquats et à ce que les horaires liés à l'offre permettent soit une formation diurne en emploi (congé-formation) soit une formation en soirée.

1.3 - Information sur les formations de base, multiplication des centres de bilan et de validation des acquis, organisation sous forme modulaire. Une information sur ce type de formation ciblée vers ce public est souhaitable. L'obtention, en préalable à toute formation, d'une validation des compétences déjà acquises est précieuse pour encourager la poursuite de la formation et éviter des formations inutiles. Il est important, par ailleurs, qu'à l'issue d'un bilan et d'une orientation professionnelle, les personnes concernées puissent entreprendre une démarche de formation la plus complète possible. Les contraintes de la vie de ce public incitent à concevoir cette formation sous forme d'une succession de modules adaptés aux connaissances et au rythme d'apprentissage de ces publics et permettent aux adultes intéressés de suivre une démarche de certification.

2.- Problèmes et recommandation liés au financement de la formation de base

Problèmes :

Beaucoup de ces formations de base sont proposées par des associations privées qui, compte tenu des faibles ressources de leur public cible, dépendent fortement des financements disponibles auprès des organes de l'Etat cantonal ou fédéral. Or, les contributions financières de ces organes sont très faibles en regard des besoins. Ce en partie car la formation de base ne relevait pas jusqu'à présent des lois fédérales sur la formation professionnelle.

De plus, ces contributions sont soumises à des exigences (contrats de prestation) complexes à satisfaire et variables selon l'organe concerné, ce qui conduit à mobiliser des forces considérables pour la recherche de fonds et pour la satisfaction de ces exigences.

Enfin, le financement par la demande ne concerne, le plus souvent (exception genevoise du chèque formation), que certains publics particuliers (chômeurs, handicapés,...) et même dans ces cas les montants octroyés par heure de cours restent trop faibles.

Recommandations :

2.1 - Un renforcement+simplification+coordination+stabilisation des financements issus des autorités publiques, fédérales et cantonales, est souhaitable. Le financement de l'offre de formation doit garantir une stabilité de l'offre à moyen terme et un bon niveau de rémunération de ses formateurs. Il ne doit pas induire comme l'implique trop souvent les contrats de prestation, un travail administratif hors de proportion. Il doit permettre, en amont de la formation proprement dit de conduire les campagnes de sensibilisation, les actions de motivation et de conseil, indispensables pour l'accompagnement de ce public vers la formation.

2.2 - Un financement simultané de l'offre et de la demande est souhaitable car il y a complémentarité entre ces deux modes de financement. Le financement doit aussi couvrir le travail de mise en réseau, de formation des formateurs spécialisés et de mise en commun des ressources pédagogiques.

3.- Problèmes et recommandations qui concernent la qualité et la reconnaissance de ces formations ?

Problèmes :

Ces formations débouchent rarement sur une certification reconnue. La validation de ces connaissances de base nécessite leur comparaison avec celles acquises lors de la scolarité. Or ces dernières procèdent à une certification d'une autre nature ce qui rend la validation difficile.

Par ailleurs, il est trop souvent supposé que les caractéristiques propres à la formation scolaire peuvent aussi convenir à des adultes. Or l'accueil, les contenus, les méthodes, l'évaluation doivent prendre en compte les spécificités de ce public, spécificités souvent ignorées et auxquelles les formateurs d'adultes ne sont pas toujours préparés.

Recommandations :

3.1 - Les normes de qualité en vigueur, telles que EDUQUA ou ISO, **doivent mieux garantir la compatibilité et l'adéquation de la formation à ce type de public.** Il est trop souvent supposé que les caractéristiques propres à la formation scolaire peuvent aussi convenir à celle de ces adultes. L'accueil, les contenus, les méthodes, l'évaluation doivent prendre en compte les spécificités de ce public.

3.2 - Faciliter une formation spécialisée des formateurs. La difficulté particulière de la formation d'un public adultes peu scolarisé, souvent peu confiant en ses capacités d'apprentissage et peu entraîné à cet exercice, nécessite un haut niveau de qualification des formateurs et une offre de formation qui permette d'acquérir des compléments spécifiques. Lorsque des bénévoles mobilisés pour ce type de formation ne sont pas formés à cette fin ils doivent pouvoir bénéficier de l'encadrement de formateurs spécialisés.

Modalités d'animation prévues pour cet atelier

Durée de l'atelier 75 Minutes

Introduction 15 minutes : 5 minutes de présentation des participants, 10 minutes de présentation du document (Affichage des recommandations)

Discussion 60 minutes : 20 minutes par thème, mise en discussion des 2-3 recommandations (5 min par recommandation)